

## Approbation de la composition nominative de Comité Particulier

**Comité Particulier de l'application :**  
 QB 26 – Systèmes de revêtements de sol stratifiés

**Président :** Yann RIVIERE, RIVIERE SARL  
**Vice-Présidente :** Christine GILLIOT, CSTB  
**Secrétaire :** Franck MAZAUD, CSTB

	Membre titulaire, représentant de l'organisme						Membre suppléant, le cas échéant					
	Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Date de reconduction (**)			Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Date de reconduction (**)		
				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans
<b>Collège &lt;Fabricants&gt;*</b> Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : <de 2 à 6>	<b>M. DOS SANTOS Jean Philippe</b> UNILIN BV	01/07/2021										
	<b>M. DREAU Sébastien</b> BERRYWOOD (BERRY ALLOC)	18/05/2022										
<b>Collège &lt;Utilisateurs / Prescripteurs&gt;*</b> Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : <de 2 à 6>	<b>M. RIVIERE Yann</b> RIVIERE SARL	28/05/2018	28/05/2021	28/05/2022	28/05/2023							
	<b>M. MABILAT Michel</b> NOGENT LINO PEINTURES	28/05/2018	28/05/2021	28/05/2022	28/05/2023							

	Membre titulaire, représentant de l'organisme						Membre suppléant, le cas échéant					
	Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Date de reconduction (**)			Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Date de reconduction (**)		
				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans
<b>Collège &lt;Organismes Techniques et Prescripteurs&gt;*</b> Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : <de 2 à 6>	Mme GILLIOT Christine	CSTB	28/05/2018	28/05/2021	28/05/2022	28/05/2023						
	Mme DEVAL Christiane	FCBA	28/05/2018	28/05/2021	28/05/2022	28/05/2023						
	Mme KLEIN Virginie	INOVAME	10/09/2018	10/09/2021	10/09/2022	10/09/2023						

(\*) Le nombre et l'intitulé des collèges sont ceux définis dans le référentiel de certification

(\*\*) Le mandat du membre est établi pour une durée de trois ans. Ce mandat est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de un an dans la limite de trois renouvellements sauf dénonciation sans juste motif par le CSTB ou le membre, par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant l'échéance de la période en cours lors du renouvellement.

**Composition nominative n° 17 approuvée le 27/11/2023**

**Par la responsable d'application (nom, visa) :**  
Christine GILLIOT